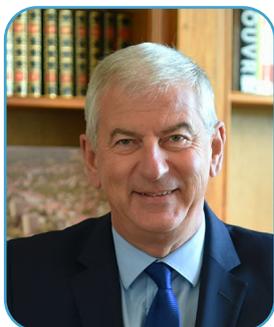


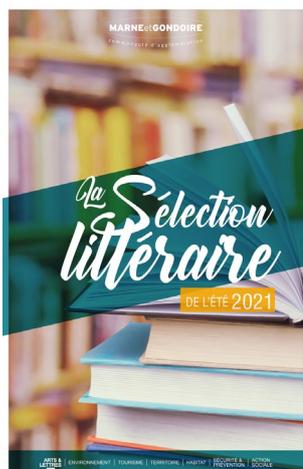
Président dixit



À notre niveau, local, nous constatons le respect mutuel dont font preuve une nouvelle fois les citoyens dans l'application des mesures barrières. La cohésion sociale est là !

Jean-Paul Michel

Brièvement



Les bibliothécaires de Marne et Gondoire vous présentent 31 ouvrages qui leur ont tapé dans l'œil pour cet été. Leurs critiques sont regroupées dans une petite brochure disponible en bibliothèque et consultable sur www.marneetgondaire.fr
Pour patienter avant la rentrée littéraire.



L'office de tourisme organise des croisières sur la Marne le week-end jusqu'à la fin du mois d'août en bateau de croisière. Durant 1 heure 30, découvrez les paysages bucoliques de la Marne commentés par un guide de l'association Au fil de l'eau, qui vous présentera la faune et la flore.
Des virées en bateau de plaisance sont aussi proposées
boutique.marneetgondaire-tourisme.fr

Le pass sanitaire en pratique

Le pass sanitaire est nécessaire pour entrer au centre aquatique et dans les bibliothèques de Marne et Gondoire

Depuis lundi, les bibliothèques du réseau de Marne et Gondoire sont accessibles sur présentation du pass sanitaire. À la médiathèque de Lagny, d'une capacité de 300 personnes, cette mesure a été appliquée dès le 26 juillet. Les visiteurs sont nombreux en ce mardi matin, 10 août. Tous doivent présenter à l'entrée leur attestation de vaccination ou leur résultat de test. Avec un smartphone, un agent scanne les QRcodes. L'application Tousanticovid Verif lui indique alors si le pass est valide ou non. Seuls le nom, le prénom et la date de naissance de la personne s'affichent afin de pouvoir vérifier son identité. Ces données ne sont pas conservées. Une simple formalité, qui dans l'écrasante majorité des cas, s'effectue sans aucun problème. «Nous n'avons eu qu'une seule personne véritablement agressive depuis juillet, furieuse de ne pouvoir entrer», note Maud Lavalley, directrice de la médiathèque. Car l'équipe de l'établissement s'efforce de trouver des solutions en fonction des cas.

Une dame âgée «descendue spécialement du coteau» regrette de ne pas pouvoir entrer. «Je lis 4 à 5 livres par semaine, sans parler des revues. Je ne peux pas en acheter autant !» Mais sa vaccination, à dose unique, ne date que d'une semaine. Il lui faut donc attendre trois semaines de plus. La directrice de la médiathèque, Maud Lavalley, lui suggère d'ef-



Médiathèque de Lagny mardi

fectuer ses réservations en ligne et de venir les retirer ensuite. Pour cela, elle lui montre sur une tablette, le fonctionnement du portail documentaire de Marne et Gondoire et lui fournit ses identifiants. L'abonnée repart quelque peu soulagée par cette solution de dépannage. Pendant ce temps un papa attend dehors sur un banc pendant que ses enfants, non soumis au pass, sont accompagnés dans le rayon jeunesse par une bibliothécaire. «Même si je ne suis pas convaincu de la pertinence de cette mesure, je l'accepte», nous confie-t-il. Ses enfants ressortent avec leurs emprunts et la famille repart. «Nous comprenons la déception des personnes qui ne peuvent entrer, nous dit ensuite Maud Lavalley. Ce n'est pas évident pour nous non plus alors que nous avons une mission d'accès à la culture et d'accès à l'information, pour ceux qui ne maîtrisent pas les outils numériques notamment.» Or force est de constater que les outils barrières contre l'épidémie sont en grande partie digitaux, avec en figure de proue l'application Tousanticovid. «Les personnes vaccinées avant le 30 mai, n'ont pas de QRcode sur leur attestation de vaccination. Elles peuvent le récupérer sur le site dédié de l'assurance maladie, mais pour cela il faut créer un compte Ameli, donc avoir une adresse mail... », constate une collègue. Où l'on retrouve les obstacles habituels des

démarches administratives en ligne pour les non-initiés, auxquels les ateliers numériques de la médiathèque répondent. Mais pour y participer, il faut présenter son pass... D'un autre côté, le pass est la contre-partie du maintien de l'ouverture des bibliothèques et de leurs animations.

Sur ces réflexions, qui pour peu deviendraient kafkaïennes, nous prenons la direction de la médiathèque de Montévrain, qui reçoit ses derniers visiteurs avant la fermeture de mi-journée. Là aussi, pass sanitaire exigé à l'entrée. Depuis ce matin, en l'occurrence. Sors-je mon attestation papier ? J'opte pour le téléphone... plus smart. Heureusement qu'il me reste un peu de batterie... La bibliothécaire, Lisa Ghilardi, scanne le cryptogramme d'un geste déjà assuré. «On nous a fournis les téléphones équipés et c'est très simple à utiliser», me dit-elle. Hop, je peux entrer ! La satisfaction me guette... Stop ! Je réalise, réalise-t-elle aussi ?, que nous venons d'être acteurs d'une scène inimaginable il y a peu. Coupez ! Peut-on rembobiner ? Jusqu'à avant le Covid, pendant qu'on y est ! Mais non, la vie continue, le pass est désormais notre réalité quotidienne à elle et moi. Provisoirement, espérons. Une réalité d'ailleurs chronophage pour un agent seul. C'est pourquoi un renfort de la médiathèque de Lagny est venu épauler Lisa dans ses tâches plus traditionnelles de bibliothécaire.

Une lectrice fait scanner ses emprunts. Avant de partir nous lui demandons son impression : «J'ai été surprise en arrivant, je ne m'attendais pas à ce qu'on me demande le pass sanitaire. Mais cela ne me pose pas de problème.»

Enfin, au centre aquatique, où le pass est nécessaire depuis le 24 juillet, nous sommes accueillis par un agent qui vérifie notre sésame à l'extérieur avant de nous laisser entrer.

L'équipe administrative nous explique ensuite que le pass ne pose pas de difficulté particulière, les gens ayant eu l'information avant de venir. Les mineurs à partir de 10 ans et sachant nager peuvent se présenter non accompagnés, ce qui peut arranger des parents non vaccinés. Les terrains extérieurs de volley, de badminton, le mini-golf et le snack sont ouverts... Vivent les vacances !

Quels documents présenter ?

(en plus d'un justificatif d'identité)

- Attestation de vaccination au format papier ou sur votre téléphone (si vous l'avez importée via l'application Tousanticoïd)

valable à compter de 7 jours après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;

28 jours après l'injection pour le vaccin à une seule injection (Johnson et Johnson Janssen) ;

7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu la Covid (1 seule injection).

OU

résultat de test négatif de moins de 72 heures (PCR, antigénique ou auto-test supervisé).

OU

test positif (PCR ou antigénique) datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois (qui atteste ainsi que vous êtes rétabli de la Covid-19 et donc à faible risque d'avoir été réinfecté).

Récupérer son attestation de vaccination :

Toute personne vaccinée peut récupérer son attestation de vaccination sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr>

Vous pouvez aussi demander à tout professionnel de santé de la récupérer pour vous sur le portail web national auquel il a accès.

Conseil communautaire du 28 juin

Critères d'attribution des logements sociaux

En application de la loi Elan, une cotation des demandes de logement social doit être mise en œuvre à Marne et Gondoire avant septembre. Cela signifie que la commission d'attribution doit respecter une série de critères définis par l'État et attribuer le nombre de points correspondant aux dossiers des demandeurs. À ces critères la communauté d'agglomération a ajouté un critère facultatif : habiter Marne et Gondoire. Cette grille de cotation est à la fois un outil d'aide à la décision et de transparence vis-à-vis du demandeur, à qui la cotation de son dossier est transmise. «C'est une aide pour construire la décision, a souligné Jean-Paul Michel en séance, mais nous ne perdrons pas de vue l'analyse humaine de chaque cas». La commission d'attribution n'est en effet pas tenue au strict respect du nombre de points de chaque candidat pour décider de l'attribution.

La cotation et sa pondération ont été travaillées au sein de la conférence intercommunale du logement, sous la houlette de Nathalie Tortrat, vice-présidente à l'habitat et au logement, et de la préfecture.

Droit au logement opposable (décision de l'État)	160 points
Revenus situés dans le 1 ^{er} quartile	10
Handicap	10
Chômage longue durée	10
Coordination thérapeutique	10
Menace d'expulsion	10

Logement non-décent	10
Sans logement ni hébergement	10
Hébergé établissement	10
Sortie de prostitution	10
Logement indigne	10
Violence au sein du couple	20
Sur-occupation avec mineur	10
Hébergé par un tiers	10
Victime de viol	10
Traite des êtres humains	10
Habite la communauté d'agglomération	10
Refus de logement	-10

Réduction sur les cotisations au conservatoire

Au cours l'année 2020-2021, une bonne partie de l'enseignement du conservatoire s'est faite à distance via les outils numériques, ce qui ne remplace pas la présence d'un professeur à ses côtés. En conséquence, une réduction de 15 % est accordée sur la cotisation 2021-2020 lors de la réinscription.

Restaurant, exposition permanente et nouvelle bibliothèque à Rentilly

Les espaces intérieurs du parc de Rentilly – Michel Chartier vont être remodelés pour offrir de nouveaux services au public. L'Orangerie va être convertie en un lieu de restauration de type brasserie, complétée par une offre de snacking. Pour cela, la communauté d'agglomération va procéder à l'extension du bâtiment et recourra ensuite à la délégation de service public. À charge pour le délé-

gataire de réaliser l'aménagement intérieur, d'installer les équipements de restauration et de lancer son activité qui devra respecter certains critères tels que l'utilisation de produits locaux. L'ouverture est prévue en 2024. La bibliothèque, actuellement installée dans l'Orangerie, sera transférée dans la salle des Trophées : «Cet espace vaut par sa charpente métallique, la chaufferie du 19^e siècle et les bains trucs, autant d'éléments de patrimoine que le public aime voir aujourd'hui, a relevé Marc Pinoteau, vice-président à la culture. Le mobilier et le cloisonnement seront modulables. Il sera par exemple possible de créer des espaces de conférence ou des ateliers temporaires.»

Enfin, «afin de l'ouvrir plus fréquemment et à plus de personnes», le château va s'enrichir d'une collection permanente, celle du musée Gatien Bonnet, à l'étroit dans ses locaux à Lagny. Des espaces numériques et d'activités artistiques pour les enfants et les familles vont aussi y être installés. Tout ceci en complément des deux expositions temporaires d'art que le Parc culturel et le Fonds régional d'art contemporain organisent chaque année.

Chaleureusement

Un réseau de chaleur va être déployé à Saint-Thibault et Lagny, utilisant la chaleur produite par les incinérateurs d'ordures ménagères du Sietrem. Il pourra être progressivement étendu aux communes à l'entour. Une délégation de service public va être lancée. À charge pour les entreprises retenues de construire et exploiter ce réseau d'eau chaude, qui pourra être utilisé pour le chauffage des logements neufs, des équipements publics et par les entreprises. Président du Sietrem, Christian Robache a précisé que le Sietrem, à l'impulsion de ce projet, construirait pour sa part la sous-station nécessaire.

Aménagement à Collégien

La ZAC Cœur de village franchit une étape supplémentaire avec la signature de nouvelles conventions entre la communauté

d'agglomération, sa société d'aménagement, la commune et l'Établissement public foncier Île-de-France. L'opération qui devrait être achevée en 2025 prévoit une revitalisation du centre bourg par de nouveaux logements avec une nouvelle voirie, des espaces arborés et des cheminements piétons.

Prévention du bruit à Pontcarré et Ferrières

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement à Ferrières et Pontcarré est adopté. Il complète celui élaboré pour les autres communes en 2017. LE PPBE identifie les zones à enjeux et détermine un plan d'actions pour 5 ans.

Permis de louer à Gouvernes

Après Collégien, Lagny, Montévrain, Ferrières, Dampmart, Saint-Thibault, Jablines et Thorigny, c'est au tour de Gouvernes d'instituer le permis de louer dans une partie de la commune. Dans ce périmètre, une autorisation délivrée par la communauté d'agglomération est désormais nécessaire pour mettre en location un logement. Un opérateur vérifie pour cela les caractéristiques et l'état du logement. Le but est de lutter contre le non-respect des normes, qui fait courir des risques de sécurité et de santé aux occupants.

Issue de la loi Alur, l'autorisation préalable de mise en location, permet aux collectivités de lutter contre les logements non décents et les marchands de sommeil. Parmi les problèmes constatés à Marne et Gondoire : un nombre de pièces indiqué dans le certificat de surface ne correspondant pas à la réalité (pièces trop petites, non ventilées...), des problèmes de matériel ou circuits électriques dangereux, d'humidité, de refoulement d'eau ou encore, dans les immeubles anciens, de peinture au plomb.

À Gouvernes le périmètre du permis de louer s'applique au centre bourg, à la rue Pasteur et à la rue de la Fontaine.

Mutualisation

Un service commun des ressources humaines va être lancé avec les communes volontaires.

Impromptu mais vrai

Telle l'herbe folle, la culture revient toujours. Comme l'année dernière, le festival Printemps de paroles prévu en mai n'a pas pu avoir lieu. Comme l'année dernière, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier n'en est pas resté là. Comme l'année dernière, une série de rendez-vous artistiques, baptisée Les Impromptus, a eu lieu dans le parc en juillet pour les centres de loisirs et les promeneurs. Une initiative menée avec le ministère de la Culture.



*Ci-dessus, la conteuse Isabelle Sauer avec les enfants du centre de loisirs de Saint-Thibault le 8 juillet.
Ci-contre, Les Royales marionnettes font le spectacle le 9 juillet .*

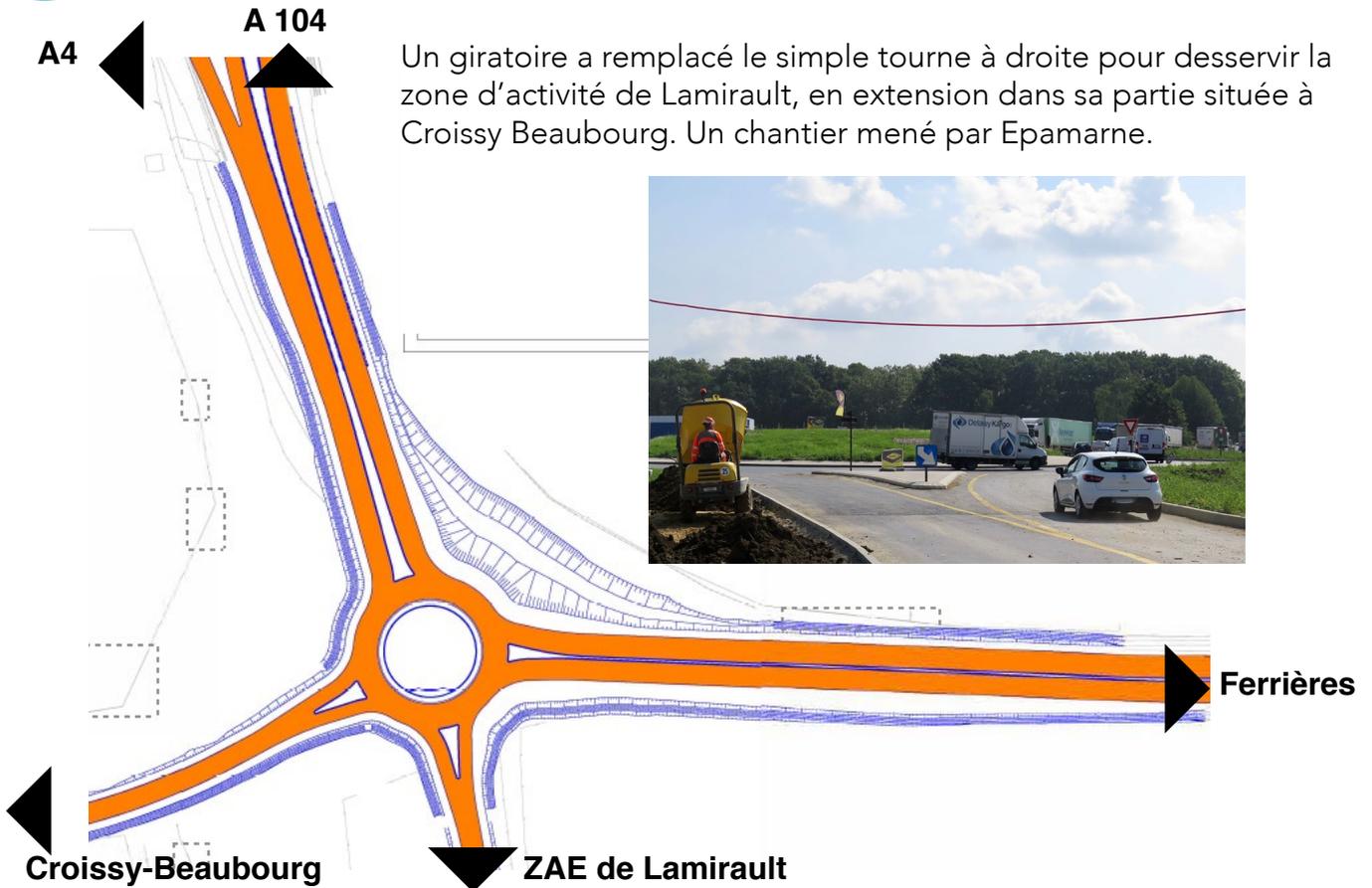


Si peu de choses

Avec la crise sanitaire que nous traversons, nous devons réduire les contacts physiques, et cacher nos visages souriants derrière des masques (...) En regardant les noms entremêlés, superposés, formant cette œuvre, je souhaite que les visiteurs participant à cette installation collective au Parc culturel de Rentilly puissent recevoir mon message : «vous n'êtes pas tout seul, il y a toujours quelqu'un à vos côtés. Quelqu'un pense à vous.» - Riejo Koga.

Vous êtes déjà des centaines.



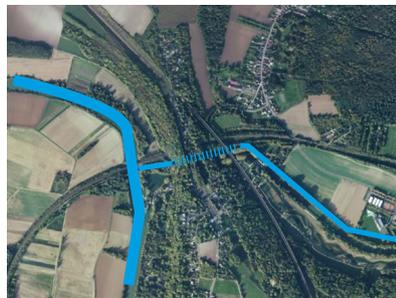


Un giratoire a remplacé le simple tourne à droite pour desservir la zone d'activité de Lamirault, en extension dans sa partie située à Croissy Beaubourg. Un chantier mené par Epamarne.



Telle est la question

Dans quelle commune a été prise cette photo ?



Réponse du dernier numéro :

À Chalifert. Ce tunnel de 300 mètres creusé sous la colline relie la Marne au canal de Meaux. Félicitations à Gérald Bouquet et Corinne Dechaume pour leurs bonnes réponses.